ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



LORRAINE

Bulletin n° 19 du 5 août 1992

GRANDES CULTURES

COLZA :
- DESHERBAGE PRE-SEMIS PRE-LEVEE : CONNAITRE LA FLORE DE SA PARCELLE.
- LIMACES : OUVRIR L'OEIL.
- MOUCHE DU CHOU : RISQUE EN SEMIS PRECOCE.
- FICHE PRODUITS RAVAGEURS DU COLZA.

TRAITEMENT DES GRAINS STOCKES.

COLZA

Désherbage :

Il est important que le colza soit débarrassé de la concurrence des mauvaises herbes avant la reprise de végétation.

Un bon contrôle des 4 ou 5 principales mauvaises herbes les plus gênantes est suffisant pour ne pas handicaper l'implantation du colza et ne pas voir son rendement pénalisé.

Il faut essayer de prévoir les mauvaises herbes qui infesteront la culture et sélectionner les produits efficaces contre ces espèces, tout en maintenant un coût raisonnable.

A l'automne, peu de nouveautés par rapport à 91 :

➡ Les produits classiques restent d'actualité : TREFLAN (2,5 l) en association avec du BUTISAN (1,5 l) [en cas de capselle] est d'un très bon rapport efficacité / coût, sauf en cas d'infestation en géranium. Dans ce cas, le DEVRINOL (2,2 l) sera préféré au TREFLAN.

➡ Le COLZOR utilisé en post-semis à 6 l trouve tout son intérêt dans les parcelles où le développement de nouvelles crucifères (passerage, sisymbre, tabouret...) commence à poser des problèmes. En association avec un pré-semis à 5 l, il permet de plus d'améliorer l'efficacité sur graminées et gaillet.

➡ Un désherbage colza doit être raisonné dès le semis, le rattrapage reste très aléatoire sur des adventices comme géranium et capselles très présentes dans notre région.

➡ Il faut rappeler que la solution d'emploi de produits non homologués est à proscrire. Elle peut coûter très cher.

Limaces - ouvrir l'oeil :

Les limaces sont des ravageurs redoutables pour toutes les cultures. Les attaques sournoises possibles dès le semis peuvent compromettre une récolte.

La multiplication des limaces est favorisée par des hivers doux, des pluies régulières au printemps, en été et en automne, le voisinage de talus, bois, prairies, jachères, la présence de résidus de récolte non décomposés ou une forte teneur en matière organique.

Les dégâts seront d'autant plus importants que la structure du sol est grossière et que le précédent est favorisant (pois, haricot, trèfle, luzerne,...).

Rester vigilant et garder toujours à l'esprit l'année 1988, car il est possible qu'avec la pluie les limaces reviennent en force.

Préconisations : Pour détecter leur apparition, placer quelques granulés anti-limaces sous des pièges (tuile, sac,...) et intervenir dès les premiers piégeages (voir fiche jointe pour les produits).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 260 F

Mouche du chou :

Ce sont les semis précoces (d'avant le 15 août) et levés lorsque la mouche du chou sera prête à pondre qui seront les plus gravement atteints.

Si nécessaire (semis très précoces, semis de précision,...) utiliser des micro-granulés insecticides localisés dans la raie de semis (voir liste des produits sur la fiche jointe). L'efficacité du traitement dépendra de l'humidité du sol.

Ce traitement sera également efficace contre la grosse altise.

TRAITEMENT DES GRAINS STOCKES

Avant tout stockage de grains, il est impératif de respecter deux conditions :

➨les locaux ou silos destinés aux grains doivent être propres, nettoyés de tout déchet, poussière, insectes ou autre.

➨les grains récoltés doivent être secs (humidité < à 15 %), débarrassés de résidus d'adventices, des grains cassés...

Après récolte :

Surveiller **régulièrement** la température et l'humidité qui conditionnent l'installation des insectes et moisissures.

Si la durée du stockage est de courte durée ou si on utilise les grains en permanence pour l'alimentation, un brassage de grains par température ambiante fraîche peut suffire. En cas d'infestation par des insectes, pulvériser du **dichlorvos** dans la masse en mouvement (arrêt de consommation pendant 5 jours).

Si la durée de stockage est plus longue, on pourra traiter préventivement avec un insecticide semi-persistant à base de malathion et réintervenir si on découvre des insectes avec un des produits du tableau suivant.

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose m.a./ql	Persistance maximale
deltaméthrine	K-obiol ULV 6 PB DELTAGRAIN PP2	0,05 g	6 mois
malathion	Nombreuses spécialités	0,8 g	4-7 semaines
dichlorvos	Nombreuses spécialités	1 g	7 jours
chlorpyriphos-méthyl	NUVAGRAIN NUVAN	0,25 g	6 mois
pyrimiphos-méthyl	PIRIGRAIN ACTELLIC	0,4 g	6 mois

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A Levée — B_2 2 feuilles vraies — B_3 3 feuilles vraies — C_1 Reprise de végétation — D_1 Bouton accolé — T20 Tige à 20 cm — E Bouton écarté — F_1 1re fleur ouverte — G_4 Siliques bosselées

Limaces

Larves de mouche du chou

Altises adultes

morsures

pontes

Larves d'altise

Charançons du bourgeon terminal

Pucerons cendrés, pucerons verts

Pucerons cendrés

Gros charançons de la tige

Méligèthes

Charançons des siliques

Larves de Cécidomyies des siliques*

■ Période d'intervention

□ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux).

... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve) et adulte), puceron cendré, puceron vert, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré Puceron vert	— Automne, 1 plante/5 colonisée — De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	— Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence — Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**
  - — appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  - — matières actives :
    - mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
    - métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
    - thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)
    - bensultap (7,5 kg/ha en plein ou localisé sur la ligne - Malice)
- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal			Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Puceron	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
	450 g m.a./ha					*benfuracarbe*	**Oncol 5 G - Oncol S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran*	**Nombreuses spécialités (2)**				
9 kg	7,5 kg					*carbosulfan*	**Marshalfort**				
12 kg	12 kg	12 kg				*furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg	10 kg					*terbuphos*	**Counter plus**				
	9 kg					*thiofanox*	**Dacamox 5 G - Dacamox 5 S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran - isophenphos*	**Carma**				
	18 kg					*phorate + terbuphos*	**Dispell**				
			0,15 l			*alphaméthrine*	**Fastac**	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l	0,15 l		*bifenthrine*	**Talstar**	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
			0,3 l	0,3 l		*cyfluthrine*	**Baythroïd**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g m.a./ha			*cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super** **Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 20 g m.a./ha	0,25 l	
			0,2 l	0,2 l		*deltaméthrine*	**Décis**	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
						deltaméthrine + endosulfan	**Galion**	0,8 l			
						dialiphos	**Torak**		1,25 l	1,25 l	
			250 g m.a./ha			*endosulfan*	**Nombreuses spécialités (2)**	400 g m.a./ha	250 g m.a./ha	600 g m.a./ha	
			0,75 l			*endosulfan + parathion éthyl*	**Drifène AP** **Ekadrine PE**	1,25 l	0,75 l		
					1,5 l	*endosulfan + thiométon*	**Serk EC**				1,5 l
			0,6 l			*esfenvalérate*	**Sumi alfa**		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l			*fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l		0,2 l	*fluvalinate*	**Mavrik-Mavrik Flo**		0,2 l		0,2 l
					0,3 l	*fluvalinate + thiométon*	**Mavrik B**				0,3 l
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					1,25 l	*lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe*	**Karate K**				
			1,5 l ou 1,5 kg			*malathion*	**Nombreuses spécialités (2)**		1,5 l ou 1,5 kg		
			1,25 kg			*méthidathion*	**Ultracide 20 bouillie** **Ultracide 20 liquide**	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
			200 g m.a./ha			*parathion éthyl et méthyl*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
			200 g m.a./ha			*parathion huileux*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
					1,2 l	*phosalone*	**Zolone Flo-Azofène Flo** **Nombreuses spécialités (2)**		2 l 1.000 g m.a./ha	2,5 l 1.200 g m.a./ha	1,2 l
			0,75 l 0,75 l			*phosalone + parathion méthyl*	**Fortène** **Taxylone**	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
					0,5 kg	*pyrimicarbe*	**Pirimor G - Aphox**				0,5 kg
		0,065 l	0,065 l			*tralométhrine*	**Tracker 108 EC**	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente.
Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 1er janvier 1992



centre impression / limoges